Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_145B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 1er septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Victor BATEJAT qui a donné pouvoir à M. Guillaume LE CORVEC, M. Michel GUEZET qui a donné pouvoir à M. Alexandre LANOË, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Phillipe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Mme Caroline COTTALORDA.

Secrétaire de séance : Mme Caroline COTTALORDA.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-145

Objet : Convention de mise à disposition du Dojo à l'association Krav Maga Celtic 56

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
Considérant l'intérêt pour la commune de mettre à disposition la salle de dojo à l'association Krav Maga Celtic 56 pour développer les activités d'auto-défense à Carnac,
Vu le projet de convention avec l'association Krav Maga Celtic 56, qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du dojo et de fixer les engagements de chacune des parties dans l'objectif de contribuer au développement de la pratique des arts martiaux à Carnac,
Vu l'avis émis par la Commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Vie de Proximité réunie le 27 août 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition de la salle de Dojo à l'association Krav Maga Celtic 56, dont le siège est situé 3, place Hoche à Quiberon et représentée par son président, Samuel Fresnel. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 18 septembre 2026, à titre gracieux, en contrepartie de l'engagement pris par l'association de mettre en place une initiation gratuite de Krav Maga auprès des collégiens de Carnac durant l'année scolaire 2026/2027,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

Caroline COTTALORDA

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.